



Le Castelrenaudais,
un territoire d'excellence

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS

Communauté de Communes du Castelrenaudais

Zone d'Aménagement Concerté « Porte de Touraine »

PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS À RÉALISER DANS LA ZAC « PORTE DE TOURAINE »

Le présent tableau dresse la liste des équipements publics prévus dans le cadre de l'opération d'aménagement dite « Porte de Touraine » située sur le territoire communal d'Autrèche (37). La Communauté de Communes du Castelrenaudais, en tant que personne publique compétente en matière d'activités économique et d'aménagement du territoire, réalise cette opération en régie et se constitue donc aménageur de la ZAC.

Les caractéristiques des ouvrages à réaliser devront être conformes aux dispositions des documents graphiques et des pièces écrites annexes au présent document.

Zone d'Aménagement Concerté « Porte de Touraine » à Autrèche

DOSSIER DE RÉALISATION

2- Programme des Équipements Publics



Nature des ouvrages	Maitre d'ouvrage	Gestionnaire	Financement
1. PLAN DE CIRCULATION DE L'OPÉRATION : VOIRIES, INFRASTRUCTURES ET STATIONNEMENT Aménagement de voiries primaires, secondaires et voies douces. Les caractéristiques des ouvrages devront être conformes aux dispositions des annexes graphiques et écrites au présent document.	Aménageur	Communauté de Communes du Castelrenaudais	Aménageur
2. ESPACES VERTS ET AMÉNAGEMENTS QUALITATIFS L'aménagement des espaces verts et les plantations des emprises publiques devront respecter les principes émis dans les annexes graphiques et écrites au présent document.	Aménageur	Communauté de Communes du Castelrenaudais	Aménageur
3. ASSAINISSEMENT EAUX USÉES (E.U.) Tous les travaux de réseaux primaires pour l'assainissement collectif des eaux usées, y compris raccordement au réseau public tels que décrits dans les pièces annexées au présent document.	Aménageur	Communauté de Communes du Castelrenaudais	Aménageur
3bis. RENFORCEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION L'opération participe à la mise à niveau de la capacité d'assainissement de la STEP d'Autrèche	Commune d'Autrèche	Commune d'Autrèche	85% Aménageur 15% Commune d'Autrèche
4. ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES (E.P.) Tous les travaux et ouvrages de régulation des eaux pluviales, notamment les bassins nécessaires à l'opération, et tous les travaux de réseaux permettant le transit des eaux régulées, seront réalisés tels que décrits dans les pièces annexées au présent document.	Aménageur	Communauté de Communes du Castelrenaudais	Aménageur
4bis. CRÉATION D'UN OUVRAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES HORS PÉRIMÈTRE La topographie du site induit un traitement en gravitaire des eaux pluviales provenant du Sud de la ZAC. La création d'un ouvrage de rétention au Sud de la ZAC, en dehors du périmètre, est rendu nécessaire par l'opération.	Aménageur	Communauté de Communes du Castelrenaudais	100% Aménageur

DIRECTEUR D'ADRESSE ET DE LOGEMENT
11 DEC. 2019



Nature des ouvrages	Maître d'ouvrage	Gestionnaire	Financement
<p>5. EAU POTABLE – INCENDIE Tous les travaux de mise en place des conduites primaires pour l'alimentation en eau potable et l'alimentation des bornes incendie (dispositifs de type bache autonome 240 m³ couplées à 1 hydrant de 60m³/h), seront réalisés selon la réglementation en vigueur, tels que décrits dans les pièces annexées au présent document.</p>	Aménageur	Communauté de Communes du Castelreinaudais	Aménageur
<p>6. ÉLECTRICITÉ (H.T.A. et B.T.) Desserte à l'intérieur de l'emprise. Emplacement et nombre de transformateurs à déterminer avec le gestionnaire. BT : à l'avancement.</p>	Aménageur	À déterminer (ERDF ou SIEL)	À déterminer
<p>Cas particulier des bornes de recharge électrique Fourreaux et tranchées, hors bornes. <i>Les éventuelles bornes de recharge électrique installées au sein de la ZAC devront être conformes aux dispositions des annexes graphiques et écrites au présent document.</i></p>	Aménageur	Opérateur non connu à ce jour	Aménageur
<p>7. ÉCLAIRAGE PUBLIC Desserte à l'intérieur de l'emprise.</p>	Aménageur	Communauté de Communes du Castelreinaudais	Aménageur
<p>8. TÉLÉCOMMUNICATIONS Desserte à l'intérieur de l'emprise : ouvrages et tranchées, hors câblage.</p>	Aménageur	France Télécom	Aménageur
<p>9. FIBRE OPTIQUE Desserte à l'intérieur de l'emprise : ouvrages et tranchées, hors câblage.</p>	Aménageur	TDF	Aménageur
<p>10. COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS Porte à porte.</p>	Aménageur	Communauté de Communes du Castelreinaudais	Aménageur